

Cote du document: EB 2018/123/R.10/Rev.1  
Point de l'ordre du jour: 5 b) i)  
Date: 16 avril 2018  
Distribution: Publique  
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

## Rapport du Président

### Proposition de prêt et don à la République de Guinée pour le Projet visant l'agriculture familiale, la résilience et les marchés en Haute et Moyenne Guinée (AgriFARM)

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Vincenzo Galastro  
Chargé de programme de pays  
Division Afrique de l'Ouest et du Centre  
téléphone: +39 06 5459 2609  
courriel: v.galastro@ifad.org

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés  
Fonctionnaire principale  
de l'Unité des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2092  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-troisième session  
Rome, 16-17 avril 2018

---

Pour: Approbation

## Table des matières

|  |     |
|--|-----|
| Sigles et acronymes  | ii  |
| Carte de la zone du projet   | iii |
| Résumé du financement  | iv  |
| Recommandation pour approbation  | 1   |
| I. Contexte stratégique et justification   | 1   |
| A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural  | 1   |
| B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats | 3   |
| II. Description du projet  | 4   |
| A. Zone d'intervention et groupe cible   | 4   |
| B. Objectif de développement du projet   | 4   |
| C. Composantes/résultats   | 4   |
| III. Exécution du projet   | 5   |
| A. Approche  | 5   |
| B. Cadre organisationnel   | 5   |
| C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs                               | 6   |
| D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance  | 6   |
| E. Supervision   | 7   |
| IV. Coût, financement et avantages du projet   | 7   |
| A. Coût du projet  | 7   |
| B. Financement du projet   | 9   |
| C. Résumé des avantages et analyse économique  | 11  |
| D. Durabilité  | 11  |
| E. Identification et atténuation des risques   | 11  |
| V. Considérations d'ordre institutionnel   | 11  |
| A. Respect des politiques du FIDA  | 11  |
| B. Alignement et harmonisation   | 12  |
| C. Innovations et reproduction à plus grande échelle   | 12  |
| VI. Instruments et pouvoirs juridiques   | 12  |
| VII. Recommandation  | 13  |
| Appendices   |     |
| I. Accord de financement négocié   | 1   |
| II. Cadre logique  | 12  |

## Sigles et acronymes

|          |  |
|----------|--|
| ANASA    | Agence des statistiques agricoles  |
| ANPROCA  | Agence nationale de promotion rurale et de conseil agricole  |
| BSD      | Bureau de stratégie et de développement  |
| COSOP-AR | Programme d'options stratégiques pour le pays axé sur les résultats  |
| FBSA     | Fonds belge pour la sécurité alimentaire   |
| GNF      | Franc guinéen  |
| IRAG     | Institut de recherches agronomiques de Guinée  |
| PNAAFA   | Programme d'appui aux acteurs des filières agricoles   |
| PNDA     | Politique nationale de développement agricole  |
| PNDES    | Plan national de développement économique et social  |
| PNIASAN  | Plan national d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle   |
| PTBA     | Plan de travail et budget annuel   |
| SAFP     | Système d'allocation fondé sur la performance  |
| SMART    | Mesure de la mortalité, du statut nutritionnel et de la sécurité alimentaire en situations de crise (Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions) |
| SSE      | Système de suivi-évaluation  |
| UCGP     | Unité de coordination et de gestion du projet  |
| UGP      | Unité de gestion du projet   |

## Carte de la zone du projet

Projet visant l'agriculture familiale, la résilience et les marchés en Haute et Moyenne Guinée (AgriFARM)

### République de Guinée

Carte du pays indiquant les zones d'intervention du FIDA



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 28-08-2017

## République de Guinée

### Projet visant l'agriculture familiale, la résilience et les marchés en Haute et Moyenne Guinée (AgriFARM)

#### Résumé du financement

|   |  |
|---|--|
| <b>Institution initiatrice:</b>   | FIDA   |
| <b>Emprunteur:</b>  | République de Guinée   |
| <b>Organisme d'exécution:</b>   | Ministère de l'agriculture   |
| <b>Coût total du projet:</b>  | 97,1 millions d'USD  |
| <b>Montant du prêt du FIDA (Système d'allocation fondé sur la performance – SAFP 2016-2018):</b>    | Approximativement 15,5 millions d'USD  |
| <b>Montant du don du FIDA au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (SAFP 2016-2018):</b> | Approximativement 15,5 millions d'USD  |
| <b>Conditions du prêt du FIDA:</b>  | Conditions particulièrement favorables exempts d'intérêts mais seront assortis d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et d'un délai de remboursement de quarante (40) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation |
| <b>Cofinanceurs:</b>  | Fonds de l'OPEP pour le développement international et Fonds belge pour la sécurité alimentaire (FBSA) (à confirmer)   |
| <b>Montant du cofinancement:</b>  | Respectivement 15 millions d'USD et 5 millions d'USD   |
| <b>Contribution de l'emprunteur:</b>  | 11 millions d'USD  |
| <b>Contribution des bénéficiaires:</b>  | 4,3 millions d'USD   |
| <b>Déficit de financement:</b>  | 30,9 millions d'USD  |

## Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République de Guinée pour le Projet visant l'agriculture familiale, la résilience et les marchés en Haute et Moyenne Guinée (AgriFARM), telle qu'elle figure au paragraphe 55.

## Proposition de prêt et de don à la République de Guinée pour le Projet visant l'agriculture familiale, la résilience et les marchés en Haute et Moyenne Guinée (AgriFARM)

### I. Contexte stratégique et justification

#### A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. Aperçu de l'économie guinéenne. Classée parmi les pays les moins avancés à faible revenus<sup>1</sup>, la Guinée a subi de plein fouet la crise Ebola (février 2014-1<sup>er</sup> juin 2016<sup>2</sup>). La croissance n'a repris qu'en 2016, tirée par l'industrie minière et les politiques publiques en sa faveur. L'industrie minière se distingue comme le moteur économique du pays, représentant jusqu'à 90% de ses exportations. Cependant, la création d'emplois assurée par ce secteur reste réduite (moins de 2,5% de la population active) et il comporte des risques socioenvironnementaux conséquents.
2. Politiques publiques. Dans ce contexte de post-crise, la Guinée a entrepris la mise à jour de ses politiques publiques. Le document "Guinée Vision 2040" a été adopté en avril 2017 et trace les orientations de développement du pays, accompagné du Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020<sup>3</sup> et de la Politique nationale de développement agricole (PNDA)<sup>4</sup>. Pour le secteur agricole, il est attendu une augmentation de 50% de la contribution de ce secteur à l'économie nationale<sup>5</sup>. Le gouvernement s'est engagé à allouer 12,5% de son budget à l'agriculture, contre 7,3% actuellement.
3. Pauvreté, sécurité alimentaire et nutrition. La Guinée est un des pays les plus pauvres du monde (dont l'Indice du développement humain se situe au 179<sup>e</sup> rang sur 187 pays). L'Enquête légère pour l'évaluation de la pauvreté (ELEP, 2012) indique que plus de 50% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté<sup>6</sup>. L'incidence de la pauvreté en milieu rural est de 64,7% contre 35,4% en milieu urbain. En effet, environ 60% de la population totale vit en milieu rural, dont 80% des pauvres du pays. Les régions de Haute Guinée et de Moyenne Guinée sont les plus touchées par la pauvreté, avec une incidence, respectivement, de 67,5% et 55,4%<sup>7</sup>. L'insécurité alimentaire touche 17,6% de la population guinéenne. La Guinée est classée 97<sup>e</sup> sur 113 pays par l'Indice global de sécurité alimentaire selon lequel la disponibilité des produits alimentaires est classée 101<sup>e</sup> et la qualité des produits 106<sup>e</sup>.
4. Potentiel agricole et urbanisation. La Guinée dispose d'un potentiel agricole important encore sous-exploité. Les conditions pédoclimatiques y sont très propices à l'agriculture et son potentiel en terres arables n'est exploité qu'à hauteur de 25%.

<sup>1</sup> La Guinée affichait en 2016 un produit national brut par habitant de 490 USD contre 950 USD en moyenne parmi les pays les moins avancés et 1504 USD en moyenne parmi les pays d'Afrique Subsaharienne, selon la méthode Atlas (Banque Mondiale, 2017).

<sup>2</sup> Fin de l'épidémie déclarée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

<sup>3</sup> Le PNDES a été présenté par le gouvernement au Groupe Consultatif les 16 et 17 novembre 2017 à Paris et a mobilisé plus de 21 milliards de USD de contributions.

<sup>4</sup> À l'état de version provisoire au 02/08/17.

<sup>5</sup> Avec une hausse de 5% du commerce agricole dont 75% en direction des pays de la région. Augmentation de 50% des infrastructures agricoles, base de 75% de la commercialisation.

<sup>6</sup> Source: Ministère du plan/Institut national de la statistique/ELEP-2012.

<sup>7</sup> Stratégie de réduction de la pauvreté, 2007.

Malgré ce potentiel, le pays affiche de faibles rendements, 1,25 tonne/hectare de céréales contre 1,45 tonne/hectare en Afrique de l'Ouest en moyenne. L'agriculture guinéenne est majoritairement familiale et reste concentrée sur les productions vivrières notamment les céréales (riz et maïs), les tubercules et l'huile de palme. Le riz est la première production nationale avec environ 2 millions de tonnes de paddy en 2014-2015. Le secteur agricole affiche une croissance annuelle de 5% sur la période 2011-2013 et représente 20% du produit intérieur brut guinéen. La demande croissante en produits vivriers est soutenue par la croissance démographique (2,5% en 2016) et l'urbanisation (38% de la population en 2016 contre 33% en 2006).

5. Marchés agricoles et transformation. La commercialisation des productions agricoles se réalise rarement sur des aires adéquates, notamment par manque d'infrastructures de collecte et de transformation. Les produits agricoles subissent de fortes pertes après récolte et les coûts de transactions élevés, liés aux difficultés de transport, ont un impact négatif sur les prix d'achat bord champ. L'insuffisance de capacités de stockage, conjuguée au déficit de production et aux besoins financiers immédiats des producteurs, obligent souvent ceux-ci à vendre leur production au moment de la récolte, lorsque les prix sont au plus bas, ce qui ne les encourage pas à augmenter leur volume de production la campagne suivante. Ainsi les volumes échangés, notamment pour les productions vivrières, ne permettent pas de satisfaire la demande croissante. Les importations de riz se sont élevées à 20% de la consommation en 2014 bien que les consommateurs guinéens aient une préférence pour le riz local étuvé, ce qui constitue une opportunité pour le riz guinéen.
6. Situation nutritionnelle. Près d'un tiers des enfants guinéens de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique (Organisation mondiale de la Santé, 2015), avec un taux de retard de croissance à la naissance de 9% (Enquête démographique et de santé, 2013). Un des facteurs majeurs de ces chiffres élevés s'explique par le manque de variété des régimes alimentaires. Cette faible diversité conduit aussi à des états nutritionnels inadéquats chez la mère et l'enfant<sup>8</sup>. La faible diversité des choix alimentaires des ménages est due à des carences dans les domaines suivants:
  - i) l'utilisation des ressources naturelles et la disponibilité de denrées telles que les légumes, fruits, légumineuses et protéines animales, particulièrement en période de soudure;
  - ii) la conservation et la transformation des produits périssables, poussant les ménages à vendre en frais;
  - iii) le niveau des revenus ne permettant pas de diversifier le panier alimentaire, et un accès physique difficile aux marchés isolés et mal approvisionnés;
  - iv) les connaissances sur la préparation des repas, les habitudes de consommation, la distribution des repas dans le ménage et la problématique hommes-femmes;
  - v) les pratiques de soins et d'alimentation des enfants de moins de 5 ans, notamment l'inexistence d'aliments de complément.
7. Programme de pays du FIDA. Le FIDA a investi environ 200 millions d'USD dans 13 projets depuis le début de ses opérations en Guinée en 1980. Le seul projet en cours, le Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles (PNAFA extension Basse-Guinée et Faranah), avec un financement total de 23 millions d'USD s'achèvera le 31 décembre 2019<sup>9</sup>. Le dernier COSOP-AR s'est achevé le 31 décembre 2014. Son renouvellement a été retardé en raison de la crise sanitaire liée à Ébola. Début 2017, le gouvernement et le FIDA se sont néanmoins dotés d'une Note de stratégie pays pour la période 2017-2018<sup>10</sup> afin de s'aligner sur le calendrier de révision des politiques publiques nationales. Dans ce cadre, le Gouvernement guinéen a sollicité le concours du FIDA pour le financement d'un nouveau programme d'investissement dans le secteur agricole, estimé à 100 millions d'USD, en appui au

<sup>8</sup> Seulement 7% d'enfants de moins de 2 ans recevant une alimentation minimum acceptable: enquête SMART, 2012 – Mesure de la mortalité, du statut nutritionnel et de la sécurité alimentaire en situations de crise (Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions).

<sup>9</sup> En outre, le FIDA a reçu un don supplémentaire de 750 000 EUR de la Coopération italienne pour la mise en œuvre du projet "Appui aux activités de transformation et commercialisation des produits maraichers et du riz en basse Guinée".

<sup>10</sup> Objectifs spécifiques: Voir partie D.

développement de l'agriculture familiale ainsi qu'à la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales du Plan national d'investissement agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN), qui intègre le PNDES<sup>11</sup>. En réponse à cette sollicitation, le FIDA a travaillé avec le Gouvernement guinéen, à la formulation du nouveau Projet AgriFARM. La nouvelle stratégie pays est prévue en 2019.

## B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

8. Logique d'intervention. Le projet ambitionne d'améliorer la contribution de l'agriculture familiale au développement économique inclusif national, tout en assurant la sécurité alimentaire et en améliorant la situation nutritionnelle des ménages ainsi que leur résilience aux changements climatiques. Cette approche repose sur les trois principes d'intervention suivants: i) l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la situation nutritionnelle, en tenant compte des dimensions de disponibilité, d'accès, et d'utilisation des aliments, par des dispositifs durables; ii) une approche systémique associant l'augmentation de la demande de produits agricoles à l'augmentation de l'offre; iii) la continuité territoriale des interventions au sein d'unités territoriales de développement économique.
9. Une approche assurant la sécurité alimentaire et améliorant la situation nutritionnelle. En cherchant à intervenir sur les quatre piliers de la sécurité alimentaire que sont la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité des aliments, le projet adopte une approche combinant l'amélioration de la productivité de l'agriculture familiale à celle de la situation nutritionnelle des ménages. Le projet vise à contribuer à la diminution du taux de malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans en favorisant, chez l'enfant et la mère, la réduction des carences nutritionnelles et la baisse de l'insuffisance pondérale.
10. Une approche tirée par la demande du marché. Avec l'urbanisation croissante et le développement de l'industrie minière, la demande en produits agricoles hors des bassins de production augmente tant en volume qu'en diversité. En améliorant les infrastructures économiques – pistes, marchés de collecte et marchés de demi-gros, ainsi que le capital social et technologique<sup>12</sup> – le projet vise à abaisser les coûts de transaction pour augmenter le volume des échanges céréaliers issus de l'agriculture familiale à destination des centres de consommation (villes, bassins miniers). La présence d'organisations de producteurs constitue un atout en assurant la mise en commun des moyens et une base large de concertation et de diffusion de l'information.
11. Le Projet AgriFARM contribuera à la réalisation des Objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies, et directement aux objectifs 1: Éliminer l'extrême pauvreté et la faim, et 2: Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable. À travers la mise en œuvre du projet, les impacts des investissements contribueront aussi aux objectifs 8<sup>13</sup> et 13<sup>14</sup>. Le projet est aligné sur les objectifs et stratégies de développement du pays, notamment, le PNDES, le PNDA et PNIASAN.
12. Le Projet AgriFARM contribue aussi aux trois objectifs de la Note de stratégie du FIDA pour la République de Guinée: i) les productions des agriculteurs familiaux sont accrues durablement; ii) les producteurs bénéficient de conditions de marché plus équitables; et iii) les organisations paysannes et institutions (de microfinance) rendant des services aux agriculteurs se sont professionnalisées et sont en capacité de répondre aux exigences et besoins de leurs membres.

<sup>11</sup> Demande de financement de la République de Guinée au FIDA N°1188/MPCI/SG/CAB/DNIP/17 du 13 juin 2017.

<sup>12</sup> Microfinance, paquet technologique avec l'utilisation des téléphones mobiles et l'information sur les prix, etc.

<sup>13</sup> "Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous".

<sup>14</sup> "Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions".

## II. Description du projet

### A. Zone d'intervention et groupe cible

13. Le projet cible 15 préfectures des régions de Haute et Moyenne Guinée. Ces préfectures sont les suivantes: Dabola, Dalaba, Dinguiraye, Gaoual, Kankan, Kérouane, Koundara, Koubia, Kouroussa, Lélouma, Mali, Mamou, Mandiana, Siguiri et Tougué. Elles ont été sélectionnées sur la base des critères suivants: i) l'indice de pauvreté; ii) le potentiel de production céréalière (riz, maïs) et les débouchés commerciaux; et iii) la présence d'acteurs économiques structurés (Organisations de producteurs agricoles, secteur privé).
14. Le projet cible 65 000 ménages engagés dans l'agriculture familiale, soit environ 455 000 personnes vivant dans les 15 préfectures. Les ménages vulnérables et extrêmement vulnérables composeront 15% des cibles du projet, caractérisés par: i) l'exploitation de terres peu fertiles et/ou peu accessibles et de petites surfaces (0,3 à 1,5 hectare) en système de culture extensif et peu diversifié; et ii) une autoconsommation supérieure ou égale à 70% de leur production.
15. Au sein de ce groupe, le projet ciblera prioritairement les femmes et les jeunes, en contribuant à augmenter les possibilités d'emplois et de revenus: i) dans la production agricole, notamment vivrière, par l'augmentation de son attractivité, par des appuis à l'installation et par un appui-conseil adéquat; et ii) dans les activités liées à la production. Les femmes et les jeunes seront ciblés soit par l'instauration de quotas, soit par des actions spécifiques visant leur autonomisation économique grâce à un appui à l'entrepreneuriat, notamment aux environs des marchés où ils sont très actifs.

### B. Objectif de développement du projet

16. L'objectif de développement est d'accroître durablement les revenus de 65 000 exploitations agricoles familiales, leur résilience aux chocs extérieurs, dont les changements climatiques, et d'améliorer leur situation nutritionnelle, ainsi que leur accès aux marchés locaux, urbains et régionaux dans les 15 préfectures ciblées des régions de Haute et Moyenne Guinée. Le projet cible de manière prioritaire les jeunes et les femmes avec notamment, pour chaque activité du projet, l'instauration de quotas pour les bénéficiaires directs, d'au minimum 40% pour les jeunes (de moins de 35 ans) et 30% pour les femmes.
17. L'impact recherché se traduit par deux effets:
  - Effet 1: Les agriculteurs familiaux, femmes et jeunes inclus, augmentent leurs productions et leurs capacités d'adaptation aux chocs externes, notamment climatiques, de manière durable (80% des ménages font état d'une augmentation de production et de l'adoption de technologies et de pratiques écologiquement viables et résilientes au risque climatique).
  - Effet 2: Les producteurs agricoles commercialisent mieux leurs excédents de production (augmentation de 30% des volumes commercialisés, et 65 000 personnes font état d'une amélioration de leur accès physique aux marchés ainsi qu'aux installations de transformation et de stockage).

### C. Composantes/résultats

18. Composante 1: Renforcement de l'agriculture familiale et résilience aux changements climatiques. Elle se décline en quatre sous-composantes dont les activités placent l'exploitation familiale au centre des interventions par: i) des aménagements durables des sous-bassins versants; ii) des aménagements structurants de maîtrise de l'eau dans les bassins de production et l'amélioration de la productivité agricole; iii) le renforcement des organisations et associations rurales de base et; iv) l'amélioration de la situation nutritionnelle.
19. Il est prévu, dans le cadre de la composante 1: i) d'aménager 37 000 hectares de sous-bassins versants; ii) d'aménager 6 000 hectares de plaines et de bas-fonds; iii) de former 30 000 paysans à des techniques culturales améliorées et résilientes;

- iv) d'appuyer 50 organisations de producteurs en vue de renforcer les services rendus à leurs membres au niveau des marchés; v) d'appuyer 25 associations d'usagers de l'eau dans les plaines et les sous-bassins versants aménagés et; vi) d'améliorer la situation nutritionnelle de 65 000 ménages dont 10 000 recevront des kits de production agricole.
20. Composante 2: Accès aux marchés. Elle comprend trois sous-composantes, dont les activités visent à assurer des débouchés aux surplus de production par: i) la construction/restauration de marchés de demi-gros, de marchés de collecte et de pistes rurales; ii) la mise en place de dispositifs de gestion de ces infrastructures économiques de manière à assurer leur pérennité et; iii) l'appui au financement de l'entrepreneuriat agricole et rural.
21. La composante 2 prévoit: i) la réhabilitation de 600 km de pistes rurales et de tronçons de routes nationales non revêtues; ii) la construction de 21 marchés de collecte ou de demi-gros; iii) la mise en place de 46 structures de gestion/maintenance des marchés et des pistes rurales; iv) la mise en place de 21 partenariats public-privé de gestion durable des marchés et; v) un appui technique et financier à 2 000 entreprises rurales dont 700 intégrées dans des filières à haute valeur nutritive.
22. Composante 3: Gestion et coordination du projet, dispositif de suivi-évaluation et gestion des savoirs.

### III. Exécution du projet

#### A. Approche

23. L'approche du projet repose sur la concentration des interventions au sein d'unités territoriales de développement économique (UTDE), créées sur la base de critères agroécologiques et socioéconomiques. Les interventions concerneront: i) le niveau de la production des cultures irriguées et pluviales des surfaces aménagées, afin d'assurer la disponibilité et la bonne utilisation des aliments au sein des ménages, et dégager des surplus commercialisables; ii) l'existence de marchés physiques de produits agricoles offrant des débouchés permanents et des revenus aux producteurs, et contribuant à rendre les aliments accessibles de manière régulière; iii) la continuité territoriale des zones d'interventions entre sous-bassins versants, bassins de production, pistes rurales et marchés physiques; iv) l'implication des autorités locales, garantissant la bonne utilisation et la maintenance des ouvrages; v) l'organisation des acteurs économiques participant à l'amélioration de la production et de l'accès aux marchés; vi) l'accompagnement des petites et moyennes entreprises dynamiques; et vii) le développement de synergies et complémentarités avec les autres partenaires techniques et financiers présents.

#### B. Cadre organisationnel

24. Le Ministère de l'agriculture assurera la tutelle du projet. Le Comité de pilotage conjoint des projets bénéficiant d'un cofinancement du FIDA (AgriFARM, PNAFA-BGF) comprendra quinze membres au maximum conformément aux recommandations du gouvernement.
25. La coordination et la gestion du projet seront confiées à une Unité de coordination et de gestion du projet (UCGP) dotée de l'autonomie de programmation, de budgétisation et de gestion financière et placée sous l'autorité du Ministère de l'agriculture. Son siège sera basé à Mamou, avec deux antennes à Labé et à Kankan.
26. La mise en œuvre reposera sur le principe du faire-faire et sur le renforcement des agences spécialisées et des services techniques déconcentrés du Ministère de l'agriculture et des partenaires, dans le cadre de conventions prévoyant une gestion axée sur les résultats. Une assistance technique internationale sera disponible dans les secteurs clés d'intervention pendant les premières années de mise en œuvre.

## C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

27. Planification. L'UCGP centralisera les plans de travail et budgets annuels (PTBA) préparés par les partenaires techniques. Elle sera responsable de l'organisation et du secrétariat des réunions du Comité de pilotage. Les PTBA seront validés par le Comité de pilotage et soumis à l'approbation préalable du FIDA.
28. Suivi-évaluation. Le système de suivi-évaluation sera créé en fonction du cadre logique, du cadre de mesure des résultats et des PTBA. La collecte et la saisie des données seront assurées au niveau national par l'UCGP et les agents/partenaires d'exécution.
29. Une revue à mi-parcours sera organisée en début de troisième année pour évaluer l'avancement du projet et son impact, et recommander l'attribution éventuelle de la seconde allocation (SAFP 2019-2021) pour financer la deuxième phase du projet. L'évaluation de fin de projet sera effectuée par le Gouvernement guinéen et servira de base au rapport d'achèvement du projet.
30. Apprentissage et gestion des savoirs. La gestion des savoirs au sein du projet aura pour but : i) d'accompagner le personnel participant à l'exécution des activités du projet pour qu'il documente de manière systématique les connaissances accumulées au cours de la mise en œuvre; ii) d'organiser des réunions de capitalisation avec les partenaires; et iii) d'archiver de manière systématique les productions documentaires des différents partenaires du projet.

## D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

31. Gestion financière. Une évaluation du système de gestion financière proposé a été conduite durant la conception du projet. Le risque du projet est considéré comme modéré. Pour faciliter l'exécution du projet, le gouvernement accordera l'autonomie de gestion administrative et financière à l'UCGP. Les fonds du projet seront gérés selon les dispositions de l'accord de financement. Les procédures de gestion administrative et financière seront explicitées dans la lettre à l'emprunteur et dans le manuel des procédures administratives, comptables et financières et de contrôle interne du projet.
32. Flux de Fonds. Le projet disposera des comptes bancaires suivants: un compte désigné en USD et un compte d'opérations en francs guinéens pour l'UCGP implantée à Mamou, ainsi qu'un compte d'opérations en francs guinéens pour chacune des antennes de Labé et Kankan. Ces comptes seront ouverts dans une banque commerciale. Les opérations effectuées sur ces comptes se feront sur le principe de la double signature.
33. L'UCGP établira des rapports financiers et comptables trimestriels, qu'elle transmettra au gouvernement et au FIDA, ainsi que des états financiers relatifs aux opérations du projet, qui seront soumis à un audit externe annuel.
34. Le manuel des procédures administratives, financières et comptables à mettre en place tiendra compte des particularités du projet, notamment la multiplicité des sources de financement et le nombre de régions d'intervention. Les procédures comptables applicables seront celles déjà en vigueur pour les programmes et projets du portefeuille du FIDA.
35. Conformément aux directives du FIDA, un audit externe des états financiers sera réalisé une fois par an. Il sera exécuté selon les Normes internationales d'audit et dans le respect des directives du FIDA en matière d'audit. Les états financiers audités seront publiés sur le site officiel du FIDA.
36. Passation de marchés. Pour la conduite des opérations de passation de marchés, un responsable de passation des marchés (RPM) sera mis en place au niveau de l'UCGP, et directement rattaché au coordonnateur. Le RPM sera responsable de l'exécution des marchés relatifs aux investissements prévus par le projet.

## E. Supervision

37. La supervision du Projet AgriFARM sera réalisée directement par le FIDA, conjointement avec le Gouvernement de Guinée. Les missions de supervision porteront une attention particulière au suivi de la mise en œuvre sur les plans qualitatif et quantitatif, à l'atteinte des résultats, des effets et de l'impact, et à l'efficacité des acquis institutionnels et techniques qui seront consolidés et reproduits à grande échelle.

## IV. Coût, financement et avantages du projet

### A. Coût du projet

38. Le coût total du projet, sur une période de 6 ans, y compris les provisions pour imprévus techniques et pour hausse des prix, s'élève à 1 055,6 milliards de GNF, équivalant à 97,1 millions d'USD. Son coût de base est de 795,8 milliards de GNF (88,4 millions d'USD). Les provisions pour imprévus techniques et financiers s'élèvent, respectivement, à 23,7 milliards de GNF (2,6 millions d'USD) et à 236,1 milliards de GNF (6,0 millions d'USD). Les taxes, d'un montant total de 119,9 milliards de GNF (11,0 millions d'USD), sont comprises.
39. Le coût de base du projet par composante se présente comme suit: i) Renforcement de l'agriculture familiale et résilience aux changements climatiques: 392,9 milliards de GNF (43,7 millions d'USD), soit 49% du coût de base total; et ii) Accès aux marchés: 324,1 milliards de GNF (36,0 millions d'USD), soit 41% du coût de base total. La coordination du projet et le renforcement des acteurs sont estimés à 78,7 milliards de GNF (8,7 millions d'USD), soit 10% du coût de base total. Le tableau ci-dessous donne le détail de la répartition du coût du projet par composante et sous-composante.

Tableau 1

**Coût du projet par source de financement et par composante**  
(en milliers d'USD)

| Composante  | Prêt du FIDA  |           | Don du FIDA   |           | Déficit de financement |           | Fonds de l'OPEP |             | FBSA         |             | Gouvernement  |             | Bénéficiaires |             | Total         |             |
|---|---------------|-----------|---------------|-----------|------------------------|-----------|-----------------|-------------|--------------|-------------|---------------|-------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
|   | Montant       | %         | Montant       | %         | Montant                | %         | Montant         | %           | Montant      | %           | Montant       | %           | Montant       | %           | Montant       | %           |
| <b>1. Renforcement de l'agriculture familiale et résilience aux changements climatiques</b> |               |           |               |           |                        |           |                 |             |              |             |               |             |               |             |               |             |
| 1.1. Aménagements productifs et résilients au risque climatique                             | 9 644         | 25        | 7 339         | 19        | 16 984                 | 43        | -               | -           | -            | -           | 5 389         | 13,7        | -             | -           | 39 357        | 40,5        |
| 1.2. Amélioration de la productivité agricole   | 501           | 18        | 884           | 31        | 1 385                  | 49        | -               | -           | -            | -           | 43            | 1,5         | -             | -           | 2 814         | 2,9         |
| 1.3. Appui aux organisations de producteurs et aux associations rurales de base             | 550           | 20        | 789           | 29        | 1 339                  | 49        | -               | -           | -            | -           | 81            | 2,9         | -             | -           | 2 759         | 2,8         |
| 1.4. Amélioration de la sécurité nutritionnelle   | 531           | 18        | 963           | 32        | 1 493                  | 50        | -               | -           | -            | -           | -             | -           | -             | -           | 2 986         | 3,1         |
| <b>Sous-total</b>   | <b>11 226</b> | <b>23</b> | <b>9 975</b>  | <b>21</b> | <b>21 202</b>          | <b>44</b> | <b>-</b>        | <b>-</b>    | <b>-</b>     | <b>-</b>    | <b>5 513</b>  | <b>11,5</b> | <b>-</b>      | <b>-</b>    | <b>47 916</b> | <b>49,5</b> |
| <b>2. Accès aux marchés</b>   |               |           |               |           |                        |           |                 |             |              |             |               |             |               |             |               |             |
| 2.1. Réhabilitation d'infrastructures économiques d'accès au marché                         | 1584          | 5         | 1 664         | 6         | 3 248                  | 11        | 15 000          | 50,2        | 3 021        | 10,1        | 5 354         | 17,9        | -             | -           | 29 872        | 30,8        |
| 2.2. Gestion et maintenance des infrastructures économiques                                 | 279           | 13        | 538           | 25        | 817                    | 38        | -               | -           | 437          | 20,6        | 54            | 2,5         | -             | -           | 2 125         | 2,2         |
| 2.3. Financement du micro-entrepreneuriat agricole et rural                                 | 453           | 6         | 923           | 12        | 1 376                  | 18        | -               | -           | 803          | 10,3        | -             | -           | 4 262         | 54,5        | 7 817         | 8,1         |
| <b>Sous-total</b>   | <b>2316</b>   | <b>6</b>  | <b>3 125</b>  | <b>8</b>  | <b>5 441</b>           | <b>14</b> | <b>15 000</b>   | <b>37,7</b> | <b>4 261</b> | <b>10,7</b> | <b>5 408</b>  | <b>13,6</b> | <b>4 262</b>  | <b>10,7</b> | <b>39 814</b> | <b>41,0</b> |
| <b>3. Gestion, coordination du projet et renforcement des acteurs</b>                       |               |           |               |           |                        |           |                 |             |              |             |               |             |               |             |               |             |
| 3.1. Unité de coordination et gestion du projet (UCGP)                                      | 1 510         | 21        | 1 790         | 25        | 3 300                  | 46        | -               | -           | 571          | 7,9         | 81            | 1,1         | -             | -           | 7 252         | 7,5         |
| 3.2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs  | 232           | 16        | 404           | 28        | 635                    | 44        | -               | -           | 169          | 11,7        | -             | -           | -             | -           | 1 439         | 1,5         |
| 3.3. Renforcement des acteurs institutionnels   | 166           | 25        | 156           | 24        | 322                    | 49        | -               | -           | -            | -           | 10            | 1,5         | -             | -           | 654           | 0,7         |
| <b>Sous-total</b>   | <b>1 908</b>  | <b>20</b> | <b>2 350</b>  | <b>25</b> | <b>4 258</b>           | <b>46</b> | <b>-</b>        | <b>-</b>    | <b>739</b>   | <b>7,9</b>  | <b>91</b>     | <b>1,0</b>  | <b>-</b>      | <b>-</b>    | <b>9 345</b>  | <b>9,6</b>  |
| <b>Coût du projet</b>   | <b>15 450</b> | <b>16</b> | <b>15 450</b> | <b>16</b> | <b>30 900</b>          | <b>32</b> | <b>15 000</b>   | <b>15,5</b> | <b>5 000</b> | <b>5,2</b>  | <b>11 012</b> | <b>11,3</b> | <b>4 262</b>  | <b>4,4</b>  | <b>97 075</b> | <b>100</b>  |

00

## B. Financement du projet

40. Le plan de financement repose sur l'allocation SAFP 2016-2018 du FIDA de 30,9 millions de d'USD, correspondant à 31,8% du coût total; un prêt du Fonds de l'OPEP pour le développement international de 15 millions d'USD, soit 15,5% du coût total; un don du FBSA de 5 millions d'USD (4,2 millions d'euros), soit 5,2% du coût total; une contribution du Gouvernement guinéen de 11,0 millions d'USD sous forme d'exonérations fiscales, soit 11,3% du coût total, appliquées à trois catégories de dépenses: i) travaux/génie rural, ii) matériel et fournitures, et iii) véhicules; et un apport des bénéficiaires de 4,3 millions d'USD, soit 4,4% du coût total. Le déficit de financement de 30,9 millions d'USD, soit 31,8 % du coût total, pourra être financé sur des cycles ultérieurs du Système d'allocation fondé sur la performance (en vertu de conditions de financement à définir et sous réserve des procédures internes et de l'approbation ultérieure du Conseil d'administration) ou par un cofinancement identifié pendant l'exécution. Le tableau ci-dessous présente le plan de financement du projet par composante et sous-composante.

Tableau 2  
**Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement**  
(en milliers d'USD)

| Catégories de dépenses                 | Prêt du FIDA  |             | Don du FIDA   |             | Déficit de financement |             | Fonds de l'OPEP |             | FBSA         |            | Gouvernement  |             | Bénéficiaires |            | Total         |             |
|--|---------------|-------------|---------------|-------------|------------------------|-------------|-----------------|-------------|--------------|------------|---------------|-------------|---------------|------------|---------------|-------------|
|  | Montant       | %           | Montant       | %           | Montant                | %           | Montant         | %           | Montant      | %          | Montant       | %           | Montant       | %          | Montant       | %           |
| <b>Dépenses d'investissement</b>       |               |             |               |             |                        |             |                 |             |              |            |               |             |               |            |               |             |
| 1. Travaux/Génie rural                 | 9 301         | 15,8        | 5 949         | 10,1        | 15 250                 | 25,9        | 15 000          | 25,5        | 2 830        | 4,8        | 10 609        | 18,0        | -             | -          | 58 939        | 60,7        |
| 2. Véhicules                           | 297           | 33,2        | 4             | 0,4         | 300                    | 33,6        | -               | -           | 133          | 14,8       | 161           | 18,0        | -             | -          | 894           | 0,9         |
| 3. Matériel et fournitures             | 281           | 20,9        | 146           | 10,9        | 428                    | 31,8        | -               | -           | 249          | 18,5       | 242           | 18,0        | -             | -          | 1 346         | 1,4         |
| 4. Formations et ateliers              | 807           | 23,3        | 854           | 24,6        | 1 661                  | 47,9        | -               | -           | 143          | 4,1        | 0             | -           | -             | -          | 3 466         | 3,6         |
| 5. Consultations                       | 1 261         | 25,1        | 1 074         | 21,4        | 2 335                  | 46,5        | -               | -           | 350          | 7,0        | 0             | -           | -             | -          | 5 021         | 5,2         |
| 6. Biens, services et intrants         | 700           | 16          | 1 389         | 31,8        | 2 089                  | 47,8        | -               | -           | 189          | 4,3        | 0             | -           | -             | -          | 4 367         | 4,5         |
| 7. Dons et subventions                 | 1 580         | 9,6         | 4 151         | 25,4        | 5 731                  | 35          | -               | -           | 650          | 4,0        | 0             | -           | 4 262         | 26,0       | 16 374        | 16,9        |
| <b>Total dépenses d'investissement</b> | <b>14 227</b> | <b>15,7</b> | <b>13 567</b> | <b>15</b>   | <b>27 794</b>          | <b>30,7</b> | <b>15 000</b>   | <b>16,6</b> | <b>4 545</b> | <b>5,0</b> | <b>11 012</b> | <b>12,2</b> | <b>4 262</b>  | <b>4,7</b> | <b>90 408</b> | <b>93,1</b> |
| <b>Dépenses courantes</b>              |               |             |               |             |                        |             |                 |             |              |            |               |             |               |            |               |             |
| 1. Salaires et Indemnités              | 902           | 18          | 1 412         | 28,2        | 2 314                  | 46,2        | -               | -           | 377          | 7,5        | 0             | -           | -             | -          | 5 005         | 5,2         |
| 2. Dépenses de fonctionnement          | 321           | 19,3        | 471           | 28,3        | 792                    | 47,6        | -               | -           | 79           | 4,7        | 0             | -           | -             | -          | 1 662         | 1,7         |
| <b>Total dépenses courantes</b>        | <b>1 223</b>  | <b>18,3</b> | <b>1 883</b>  | <b>28,2</b> | <b>3 106</b>           | <b>46,6</b> | <b>-</b>        | <b>-</b>    | <b>455</b>   | <b>6,8</b> | <b>0</b>      | <b>-</b>    | <b>-</b>      | <b>-</b>   | <b>6 687</b>  | <b>6,9</b>  |
| <b>Total coût du projet</b>            | <b>15 450</b> | <b>15,9</b> | <b>15 450</b> | <b>15,9</b> | <b>30 900</b>          | <b>31,8</b> | <b>15 000</b>   | <b>15,5</b> | <b>5 000</b> | <b>5,2</b> | <b>11 012</b> | <b>11,3</b> | <b>4 262</b>  | <b>4,4</b> | <b>97 075</b> | <b>100</b>  |

## C. Résumé des avantages et analyse économique

41. Les indicateurs de rentabilité témoignent de la viabilité des modèles préparés pour l'analyse, d'où ressortent des marges additionnelles et des retours sur investissement importants. Tous les modèles donnent des valeurs nettes actuelles (VAN) et des ratios coûts-bénéfices supérieurs à un. Pour le riz, le revenu additionnel obtenu une fois que les rendements et autres bénéfices sont réalisés se situe entre 1,3 million de GNF/hectare/an pour les modèles pluviaux et 3,5 millions de GNF/hectare/an pour le riz de bas-fonds aménagés. Pour le maïs, les résultats sont du même ordre, avec des revenus additionnels situés entre 1,4 million de GNF/hectare/an pour le maïs en champ extérieur (pluvial) et 2,3 millions de GNF/hectare/an pour le maïs de plaine irrigué.
42. Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du Projet s'établit à 16,7% et la valeur actuelle nette, à un coût d'opportunité du capital de 8%, s'élève à 337,5 milliards de GNF, soit 35,1 millions d'USD.

## D. Durabilité

43. Du point de vue technique, les activités des composantes 1 et 2 reposent sur une ingénierie sociale qui lie chaque intervention, de la parcelle en bas-fond au sous-bassin versant, à ses usagers à travers des comités de gestion et des associations aux compétences reconnues au niveau des communes
44. Sur le plan socioéconomique, les interventions visent à améliorer les revenus des productrices et producteurs, grâce à l'augmentation et à la valorisation des productions agricoles en lien avec les opportunités de marché.
45. Sur le plan de la maintenance des infrastructures économiques, le projet prévoit l'intégration des infrastructures dans une dynamique sociale localement enracinée et économiquement viable.

## E. Identification et atténuation des risques

46. Afin de ramener le risque du projet, considéré comme élevé, à un niveau modéré en phase de mise en œuvre, une évaluation du système de gestion financière proposé a été conduite durant la conception du projet. La nouvelle structure prévoit un contrôleur interne afin de mieux maîtriser les risques.

## V. Considérations d'ordre institutionnel

### A. Respect des politiques du FIDA

47. Le Projet AgriFARM est aligné sur le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025 visant à favoriser une transformation inclusive et durable du monde rural. AgriFARM contribuera à la réalisation des trois objectifs stratégiques du FIDA, à savoir: i) renforcer les capacités productives des populations rurales; ii) accroître les avantages que les populations rurales tirent de leur intégration au marché; et iii) renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience aux changements climatiques des populations rurales.
48. Le Projet AgriFARM est en adéquation avec les politiques du FIDA, notamment: i) la Politique de ciblage et d'égalité des sexes; ii) la Politique d'amélioration de l'accès à la terre et de la sécurité foncière; iii) la Politique concernant les entreprises rurales; iv) la Politique en matière d'innovation; et v) la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement ainsi que les principes fondamentaux et les stratégies du FIDA relatives aux changements climatiques et à la gestion des savoirs.
49. Impacts environnementaux. Le projet, dans son ensemble, vise à réduire les impacts de l'agriculture sur l'environnement, en ciblant des pratiques plus efficaces et durables sur les terres agricoles en exploitation. Les principaux risques environnementaux restent: i) la possibilité de pollutions phytosanitaires liées à l'intensification; ii) pour les pistes réhabilitées, des dommages peu importants au niveau des tracés qui existent déjà et ne traversent pas de zones écologiques

sensibles; iii) la localisation de certaines interventions du projet à l'intérieur de trois sites Ramsar. Des mesures d'atténuation des impacts cités ci-dessus permettront d'en atténuer les conséquences. Par conséquent, il est proposé que le projet soit classé dans la Catégorie B.

## B. Alignement et harmonisation

50. Le Projet AgriFARM soutiendra les synergies d'actions en partenariat à différents niveaux: i) financier – par un cofinancement avec le Fonds de l'OPEP pour le développement international pour les investissements en infrastructures économiques de la composante 2, et avec le FBSA pour les marchés dans les préfectures de Mamou et Dalaba; ii) opérationnel – par des partenariats pour les programmes et projets d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Coopération belge, l'USAID (Agency for International Development (États-Unis) et l'Agence française de développement; ainsi qu'avec les organismes des Nations Unies basés à Rome: l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM) dans le cadre de la sous-composante 1.4 "Amélioration de la sécurité nutritionnelle".

## C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

51. Le projet s'inspire d'expériences passées et en cours, notamment sur "l'approche marché de demi-gros" et de sa logique territoriale. Initiée en République-Unie de Tanzanie au début des années 2000, cette approche a ensuite été adaptée au Niger par le FIDA, dans le cadre des projets PASADEM (Projet d'appui à la sécurité alimentaire et au développement dans la région de Maradi – 2013-2018) et ProDAF (Programme de développement de l'agriculture familiale – 2016-2023). Le FIDA a aussi adapté cette approche en Ouganda à travers le Projet PRELNOR (Projet de rétablissement des moyens de subsistance dans la région du Nord – 2015-2022). Le Projet AgriFARM continuera à s'inspirer de ces expériences en les adaptant au contexte guinéen lors de sa mise en œuvre.

## VI. Instruments et pouvoirs juridiques

52. Un accord de financement entre la République de Guinée et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe à l'appendice I.
53. La République de Guinée est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
54. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

## VII. Recommandation

55. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Guinée un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de quinze millions quatre cent cinquante mille dollars des États-Unis (15 450 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République de Guinée un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant de quinze millions quatre cent cinquante mille dollars des États-Unis (15 450 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Gilbert F. Houngbo

## Accord de financement négocié

### Agriculture familiale, résilience et marché en Haute et Moyenne Guinée (AgriFARM)

(Négociations conclues le 22 mars 2018)

Numéro du prêt: \_\_\_\_\_

Numéro du don: \_\_\_\_\_

Nom du programme: Agriculture Familiale, Résilience et Marché en Haute et Moyenne Guinée (AgriFARM) ("le projet")

La République de Guinée ("l'Emprunteur/Bénéficiaire")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

#### Préambule

A) ATTENDU QUE l'Emprunteur/Bénéficiaire a sollicité du Fonds un prêt et un don pour le financement du projet décrit à l'Annexe 1 du présent Accord;

B) ATTENDU QUE l'Emprunteur/Bénéficiaire entend obtenir du Fonds de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) pour le Développement International (le Fonds OPEP) un prêt pour contribuer au financement du projet conformément aux conditions et modalités qui seront précisées dans un accord conclu entre l'Emprunteur et le Fonds de l'OPEP;

C) ATTENDU QUE l'Emprunteur/Bénéficiaire a sollicité une assistance financière auprès du Gouvernement Belge et que ce dernier a accepté de transférer des ressources du Fonds belge pour la sécurité alimentaire de manière à permettre au FIDA d'accorder un don à l'Emprunteur/Bénéficiaire pour contribuer au financement du programme conformément aux conditions et modalités qui seront précisées dans un accord séparé;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

#### Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, amendées en avril 2014 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au

présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur/Bénéficiaire un prêt et un don ("le financement"), que l'Emprunteur/Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

#### Section B

1 A. Le montant du prêt est de quinze millions quatre cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (15 450 000 USD).

B. Le montant du don est de Quinze millions quatre cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (15 450 000 USD).

2 Le prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables exempt d'intérêts mais est assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an; et un délai de remboursement de quarante (40) ans, dont un différé d'amortissement de dix (10) ans, à compter de la date d'approbation du prêt par le Conseil d'administration du Fonds.

3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est le dollar des États-Unis .

4. L'exercice financier débute le 1<sup>er</sup> janvier et clôture le 31 décembre.

5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du prêt sont exigibles le 15 mai et le 15 novembre.

6. Deux comptes désignés libellés en USD destinés à recevoir les fonds provenant respectivement du prêt et du don sont ouverts au nom du projet auprès d'une banque commerciale crédible.

7. L'Emprunteur/Bénéficiaire fournit des fonds de contrepartie aux fins du projet pour un montant de onze millions de dollars des États-Unis (11 000 000 USD).

#### Section C

1. L'agent principal du projet est le Ministère de l'agriculture.

2. La date d'achèvement du projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

#### Section D

Le Fonds assure l'administration du le financement et la supervision du projet.

#### Section E

1. Les éléments suivants constituent des conditions spécifiques additionnelles préalables aux retraits supplémentaires:

i) Les comptes désignés ont été ouverts;

ii) Le personnel a été recruté sur base compétitive;

iii) Le manuel des procédures administratives et financière a été approuvé par le FIDA;

iv) Le logiciel TOMPRO a été installé et paramétré; et

v) Tout solde relatif au compte spécial du PNAafa G-I-DSF-8064 et G-I-DSF-8091 a été remboursé au FIDA.

2. Le présent accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur/Bénéficiaire.
3. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur/Bénéficiaire:

Ministre de L'Economie et des Finances  
de la République de Guinée Conakry  
Commune de Kaloum, Boulbinet, Boulevard de la République/Conakry  
BP 579 Conakry, République de Guinée

Pour le Fonds:

Président  
Fonds international de développement agricole  
Via Paolo di Dono 44  
00142 Rome, Italie

Le présent accord, en date du \_\_\_\_\_, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur/Bénéficiaire.

REPUBLIQUE DE GUINEE

\_\_\_\_\_  
(Représentant autorisé)

FONDS INTERNATIONAL  
POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

\_\_\_\_\_  
Gilbert F. Houngbo  
Président

## Annexe 1

### Description du projet et Dispositions relatives à l'exécution

1. Zone d'intervention et groupe cible. Le projet cible en Haute et Moyenne Guinée, 15 préfectures dans 5 régions administratives: à savoir, i) Région administrative de Boké (préfectures de Gaoual et Koundara); ii) Région administrative de Faranah (préfectures de Dabola et Dinguiraye); iii) Région administrative de Labé (préfectures de Lélouma, Mali, Koubia et Tougué); iv) Région administrative de Mamou (préfectures de Mamou et Dalaba); et v) Région administrative de Kankan (préfectures de Kankan, Kérouané, Mandiana, Siguiri et Kouroussa). Ces préfectures ont été sélectionnées sur la base: i) de l'indice de pauvreté; ii) du potentiel de production céréalière et des opportunités de marchés (riz, maïs); iii) de la présence d'acteurs économiques structurés (OPA, secteur privé). Le Projet cible 65.000 ménages impliqués dans l'agriculture familiale, soit environ 455.000 personnes vivant dans les zones ciblées. Ces exploitations familiales sont caractérisées par: i) une main d'œuvre à majorité familiale; ii) une autoconsommation totale ou partielle; iii) des moyens de production entièrement gérés par la famille. Les ménages vulnérables et extrêmement vulnérables composeront 15% des cibles du Projet caractérisés par: i) l'exploitation de terres peu fertiles et/ou peu accessibles et de petites surfaces (0,3 à 1,5 ha) avec un système de cultures extensif et peu diversifié, et ii) une autoconsommation supérieure ou égale à 70% de sa production<sup>15</sup>.

Le projet ciblera prioritairement les femmes et les jeunes, en contribuant à augmenter les possibilités d'emplois et de revenus: i) dans la production agricole, notamment vivrière, par l'augmentation de son attractivité (et de sa rentabilité), par des appuis à l'installation et par un appui-conseil adéquat; et ii) dans les activités connexes à la production (services, transport, commercialisation). Les femmes et les jeunes seront ciblées soit en appliquant des quotas, soit par des actions spécifiques visant leur autonomisation économique, par un appui à leur entrepreneuriat, notamment autour des marchés où ils sont très actifs.

2. Objectif de développement du projet. L'objectif de développement est d'accroître durablement les revenus de 65.000 exploitations agricoles familiales, leur résilience aux chocs extérieurs, dont les changements climatiques, et d'améliorer leur situation nutritionnelle, ainsi que leur accès aux marchés locaux, urbains et régionaux dans les 15 préfectures ciblées des régions de Haute et Moyenne Guinée qui sont les plus touchées par l'insécurité alimentaire<sup>16</sup>. Le projet cible de manière prioritaire les jeunes et les femmes avec notamment, pour chaque activité du Projet, l'instauration de quotas de bénéficiaires directs d'un minimum de 40% pour les jeunes (de moins de 35 ans) et d'un minimum de 30% pour les femmes.

L'impact recherché se traduit par deux effets:

- Effet 1: Les agriculteurs familiaux, femmes et jeunes inclus augmentent leurs productions et leurs capacités d'adaptation aux chocs externes, notamment climatiques, de manière durable. (80% des ménages font état d'une augmentation de production et de l'adoption de technologies et de pratiques écologiquement viables et résilientes au risque climatique)
- Effet 2: Les producteurs/rices agricoles commercialisent mieux leurs excédents de productions agricoles. (Augmentation de 30% des volumes de produits agricoles commercialisés et 65.000 personnes font état d'une

<sup>15</sup> D'après les conclusions de la mission FIDA de Juillet 2017

<sup>16</sup> Haute Guinée: 67,5%; Moyenne Guinée:55,4% (SRP, 2007)

amélioration de leur accès physique aux marchés ainsi qu'aux installations de transformation et de stockage).

3. Composantes et effets. Le projet est organisé en deux composantes techniques complémentaires:

Composante 1: "Renforcement de l'agriculture familiale et résilience au changement climatique" dont les activités placent l'exploitation familiale au centre des interventions et se décline en quatre sous-composantes, aménagements durable du sous-bassins versants (SC1.1.1), aménagements structurants de maîtrise de l'eau dans les bassins de productions (SC1.1.2), l'amélioration de la productivité agricole (SC1.2), renforcement des organisations et associations rurales de base (SC 1.3) et l'amélioration de la situation nutritionnelle (SC1.4).

Composante 2: "Accès aux marchés", dont les activités visent à assurer des débouchés aux surplus de production, comprend trois sous-composantes construction/ réhabilitation de marchés de demi-gros, de marchés de collectes et de pistes rurales (SC2.1), mise en place de dispositif de gestion de ces infrastructures économiques pour assurer leur pérennité (SC2.2) et l'appui au financement de l'entreprenariat agricole et rural (SC2.3).

Une troisième composante couvrira la gestion et la coordination du Programme, le dispositif de suivi-évaluation ainsi que la gestion des savoirs.

- a. Il est prévu, dans le cadre de la composante 1: i) l'aménagement de 37.000 ha de sous-bassins versant avec un rapport de 6:1 par rapport à l'aménagement de plaines; ii) l'aménagement de 6.000 ha de plaines et bas-fonds; iii) la formation de 30.000 paysans à des techniques culturales améliorées et résilientes; v) l'appui à 50 organisations de producteurs permettant de renforcer leur services à leurs membres au niveau des marchés; vi) l'appui à 25 Associations d'Usagers de l'Eau au niveau des plaines et des sous-bassins versants aménagés; et vii) l'amélioration de la situation nutritionnelle de 65.000 ménages dont 10.000 recevront des kits de production agricole.
- b. Dans le cadre de la composante 2 i) la réhabilitation de 600 km de pistes rurales et de tronçons de routes nationales en terre; ii) la construction de 21 marchés de collecte ou de demi-gros; iii) la mise en place de 46 structures de gestion/maintenance des marchés et des pistes rurales; iv) la mise en place de 21 Partenariats Public-Privés de gestion durable des marchés; v) l'appui technique et financier à 2 000 entreprises rurales dont 700 impliquées dans les filières à haute valeur nutritive.

4. Mise en œuvre du projet. Conformément à sa théorie du changement du projet, le projet s'articule autour de i) l'augmentation de la productivité et de la production des principales filières (riz, maïs, légumineuses, cultures fruitières et maraîchères) de l'agriculture familiale (Composante 1), et ii) la diminution des coûts de transaction commerciaux des produits agricoles liés aux risques logistiques grâce à de meilleures infrastructures reliant bassins de production et centres de consommation, ce qui va stimuler et accroître la demande (Composante 2); tout en veillant à l'implication des bénéficiaires ciblés (couches vulnérables et notamment les jeunes et les femmes, des acteurs économiques (professionnels, secteur privé, autorités locales) pour saisir les opportunités de i) d'amélioration de leur sécurité alimentaire et de leur situation nutritionnelle, et ii) d'ouverture de débouchés commerciaux pour les filières ciblées, principalement riz et maïs.

L'approche du projet repose sur une concentration des interventions au sein d'unités territoriales de développement économique (UTDE) constituées sur des critères agro-écologiques et socio-économiques. Ces interventions toucheront la production, la transformation et la commercialisation des principales filières agricoles ciblées contribuant de la sorte à renforcer la sécurité alimentaire tout en améliorant la situation nutritionnelle. Elles porteront sur: i) le niveau de production des cultures irriguées et pluviales des surfaces aménagées pour assurer la disponibilité et la bonne utilisation des aliments à l'échelle des ménages et l'existence de surplus commercialisables; ii) l'existence de marchés physique (collecte, demi-gros) de produits agricoles permettant des débouchés permanents et des revenus aux producteurs/trices, et contribuant à l'accessibilité aux aliments de manière régulière; iii) la continuité territoriale des zones d'interventions entre sous-bassin versant, bassin de production, pistes rurales et marchés physiques; iv) l'implication des autorités locales garantissant la bonne utilisation et maintenance des investissements; v) l'organisation d'acteurs économiques (union et fédération de producteur, coopératives, syndicat de commerçants, syndicats de transporteurs) impliqués dans l'amélioration de la production et dans l'accès aux marchés; vi) l'accompagnement de petites et moyennes entreprises dynamiques désireuses d'investir dans les activités connexes au marché; et vii) le développement de synergies et complémentarités avec les autres PTF présents.

## II. Dispositions relatives à l'exécution

5. Cadre organisationnel. Le Comité de pilotage sous la présidence du Ministère de tutelle et toute autre instance de coordination et planification stratégique et opérationnel sont nommés par le Gouvernement en assurant la participation active et inclusive de tous les acteurs publics et privés concernés par la mise en œuvre du projet AgriFARM (représentants des Ministères de l'Economie et des Finances, du Plan et de la Coopération Internationale, de l'Industrie, du Commerce, du Ministère de l'Agriculture et ceux des organisations professionnelles agricoles et des secteurs concernés et de la Chambre Nationale d'Agriculture, etc.) dans un nombre limité (maximum 15 personnes) pour garantir la faisabilité et efficacité.

6. La coordination et la gestion du projet sera confiée à une unité de gestion de projet (UGP) qui aura une autonomie de programmation, de budgétisation et de gestion financière sous l'autorité du Ministère de l'Agriculture. Le siège sera basé à Mamou, avec deux antennes à Labé et à Kankan. Le siège sera aussi directement en charge des activités de la région de Mamou. Dans les régions de Boké et de Faranah où le projet PNAFA-BGF est actif jusqu'en 2019, une attention particulière sera portée sur les synergies à rechercher avec le projet AgriFARM.

La mise en œuvre reposera sur le faire-faire et sur le renforcement des agences spécialisées et services techniques déconcentrés du Ministère de l'Agriculture et des

partenaires, par des conventions développées sur la base d'une gestion axée sur les résultats. Une assistance technique internationale sera disponible dans les secteurs clés d'interventions pendant les premières années de mise en œuvre (management, fiduciaire, suivi-évaluation, aménagement des bassins versants, ingénierie sociale, ingénierie civile).

7. Planification. L'UGP assurera la consolidation des Plans de Travail et Budget Annuel (PTBA) préparés, selon les normes et dans les délais, par les partenaires techniques. Elle sera responsable de l'organisation et du secrétariat des sessions du Comité de pilotage. Le PTBA sera validé par le Comité de Pilotage et soumis à l'approbation préalable du FIDA.

8. Suivi-évaluation. Le système de suivi-évaluation sera bâti entre autour du cadre logique (CL), du cadre de mesures des rendements (CMR) et des PTBA. La collecte et saisie des données sera assurée au niveau régional par l'UGP et les opérateurs/partenaires d'exécution avec une implication des principaux acteurs intervenant dans la mise en œuvre du projet (suivi-évaluation participatif)

Une revue de mi-parcours sera organisée en début de troisième année pour évaluer l'avancement du projet et son impact. En fin de projet, l'évaluation finale sera effectuée par le Gouvernement de Guinée pour former la base du rapport d'achèvement du projet.

9. Apprentissage et gestion des savoirs. La gestion des savoirs au sein du projet sera sous la responsabilité des deux coordinateurs adjoints, assisté du responsable suivi-évaluation (RSE) et des responsables thématiques. Elle visera à : i) accompagner le personnel impliqué dans l'exécution des activités du projet pour qu'ils documentent de manière systématique les connaissances accumulées au cours de la mise en œuvre; ii) organiser des rencontres de capitalisation avec les partenaires; et iii) archiver (physiquement ou électroniquement) de manière systématique les productions documentaires (rapports, études, termes de référence, notes, etc.) des différents partenaires du projet en faciliter l'exploitation par les experts au sein des équipes d'exécution du projet ou en dehors dans le cadre du partage des connaissances.

10. Gestion financière. Pour faciliter l'exécution du Projet, le gouvernement accordera une autonomie de gestion administrative et financière à l'UGP. Les fonds du Projet seront gérés selon les dispositions des accords de financement. Les procédures de gestion administrative et financière seront détaillées dans la lettre à l'emprunteur et dans le manuel des procédures administratives, comptables et financières du projet. Les procédures de contrôle interne, selon les meilleures pratiques, sont détaillées dans le manuel de procédures administratives et financières.

11. Passation de marchés. Pour la conduite des opérations de passation de marchés, un Responsable Passation de Marchés (RPM) sera mis en place au niveau de l'UGP, directement rattaché au Coordonnateur. Le RPM sera responsable de la conduite des marchés relatifs aux investissements prévus par le projet.

12. La supervision du projet sera réalisée directement par le FIDA, conjointement avec le Gouvernement de Guinée. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre de manière qualitative et quantitative, l'atteinte des résultats, des effets et de l'impact, et l'efficacité des acquis institutionnels et techniques qui seront consolidés et répliqués à grande échelle. En plus des missions de suivi et de supervision conjointe FIDA/Gouvernement guinéen, la partie guinéenne pourrait réaliser deux missions de terrain pour s'enquérir de l'état d'avancement physique et financier du projet.

13. Phasage. Le projet sera mis en œuvre sur une période de six ans en deux phases de trois ans. Une revue à mi-parcours sera effectuée à la fin de la troisième année du projet. Ce phasage se fera par unité territoriale de développement économique conformément à l'approche du projet.

14. Démarrage rapide. Le document de formulation du projet est développé selon un format pilote qui inclut déjà les projets des manuels d'opérations et de procédures; plan de travail et budget des 18 premiers mois et plan des passations des marchés en vue d'assurer son démarrage rapide. Le Gouvernement et le FIDA ont approuvé la mise en place d'une équipe de démarrage par intérim devant lancer les premières activités et études. Une feuille de route a été détaillée dans le Document de conception du projet (DCP).

15. Durabilité. D'un point de vue technique les activités des composantes 1 et 2, reposent sur une ingénierie sociale qui lie chaque intervention, de la parcelle en bas-fond au sous-bassin versant, à ses usagers à travers des comités de gestion et des associations aux compétences reconnues au niveau des communes. Sur le plan socio-économique, les interventions sont liées à des améliorations de revenus des productrices et producteurs, grâce à l'augmentation et la valorisation des productions agricoles en lien avec les opportunités de marché. Sur le plan de la maintenance des infrastructures économiques, le projet, par la sous-composante "Dispositifs de gestion et maintenance des infrastructures", vise l'intégration des infrastructures dans une dynamique sociale localement enracinée et économiquement viable. L'intervention se fera selon continuité territoriale et économique qui permettra de rassembler les acteurs autour d'une dynamique de développement local. Les dispositifs de gestion des infrastructures commerciales, par leur essence (structures autonomes privées rentables) permettront quant à eux: i) d'entretenir les infrastructures à moyen et long terme; ii) d'assurer une qualité et une durabilité des services rendus, indépendamment des aléas politiques et institutionnels. Les dispositifs de maintenance des pistes rurales permettront un maintien fonctionnel des pistes en toute saison, contribuant au désenclavement durable des territoires et à leur dynamisation comme centres de production et d'échange de produits agricoles.

16. Harmonisation. Le projet favorisera l'adoption d'une approche de mise à l'échelle en tenant compte des meilleures pratiques et des résultats positifs réalisés par le FIDA, le Gouvernement et les autres partenaires en Guinée et dans la sous-région. Les moteurs de cette approche de mise à l'échelle sont: i) au niveau national, le dialogue politique du Gouvernement dans le secteur agricole, à travers la participation du FIDA dans le dialogue politique de mise en œuvre du PNDES, de la PNDA et le PNIASAN; et ii) au niveau sous régional, les initiatives et programmes pilotés dans le cadre de l'ECOWAP/PDDAA. Les Organisations des Producteurs Agricoles seront parties intégrantes de cette mise à l'échelle comme source et diffuseur d'information et d'expérience.

## Annexe 2

## Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du prêt et du don. a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt et du don ainsi que le montant du prêt et du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

| Catégories                 | Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en USD) | Montant alloué au titre du Don (exprimé en USD) | Pourcentage des dépenses autorisées à financer  |
|----------------------------|--|---|---|
| I. Travaux                 | 8 375 000  | 5 355 000                                       | 100% hors contribution OFID, FBSA et hors Taxes |
| II. Équipement et Matériel | 520 000  | 135 000   | 100% hors contribution FBSA et hors Taxes       |
| III. Consultations         | 2 490 000  | 2 985 000                                       | 100% hors contribution FBSA et hors Taxes       |
| IV. Subventions et dons    | 1 420 000  | 3 735 000                                       | 100% hors contribution FBSA et bénéficiaires    |
| V. Salaires et indemnités  | 1 100 000  | 1 695 000                                       | 100% hors contribution FBSA                     |
| Non alloué                 | 1 545 000  | 1 545 000                                       |   |
| <b>TOTAL</b>               | <b>15 450 000</b>                                | <b>15 450 000</b>                               |   |

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) La catégorie de Travaux relatives à la catégorie I incluent également les dépenses liées au Génie Rural.
- ii) Les dépenses d'Équipement et Matériel relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux Véhicules.
- iii) Les dépenses de Consultations de la catégorie III incluent les dépenses liées à l'achat de biens, services et intrants ainsi que les dépenses liées aux formations et aux ateliers.
- iv) Les dépenses de Salaires et indemnités de la catégorie V incluent également les dépenses liées aux coûts de fonctionnement.

2. Coûts de démarrage. Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage afférents aux catégories I Travaux, III Consultations et V Salaires et indemnités encourus avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits ne doivent pas dépasser un montant total équivalant à 400 000 USD.

### Annexe 3

#### Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur/Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du prêt et du compte du don si l'Emprunteur/Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le projet:

Le recrutement des cadres de l'UGP et de ses antennes suivra un processus compétitif et ouvert. A compétence égale, les candidatures des jeunes et des femmes cadres seront priorisées. Sous la supervision du BSD et du bureau pays du FIDA, la gestion de ce processus de recrutement sera confiée à un cabinet de ressources humaines indépendant ayant des expériences confirmées en recrutement de cadres. Sa sélection se fera de commun accord entre le Ministère en charge de l'Agriculture et le FIDA.

# Cadre logique

| Hiérarchie des résultats  | Indicateurs clés de vérification  |                            |                  |                  | Moyens de vérification                           |  |                        | Hypothèses  |
|---|---|----------------------------|------------------|------------------|--|--|------------------------|---|
|   | Nom   | Référence                  | Mi-parcours      | Fin              | Source   | Fréquence  | Responsabilité         |   |
| <b>Objectif global:</b> Contribuer à améliorer de manière durable la sécurité alimentaire et la situation nutritionnelle et les capacités de résilience aux crises des ménages ruraux des régions de Haute et de Moyenne Guinée   | 1. Incidence de la pauvreté dans les deux régions d'intervention<br>2. Nombre des groupes alimentaires moyens consommés par la femme et l'enfant  | 67,5%<br>1.7 <sup>17</sup> | 2.5              | 60%<br>4         | Enquêtes SMART et MICS                           | Année 6  | Gouvernement FIDA      | Stabilité socio-politique<br>Cadre national réglementaire, stratégique et institutionnel favorable                                |
| <b>Objectif de développement:</b><br>Accroître durablement les revenus des exploitations agricoles familiales, leur résilience aux chocs extérieurs, dont les changements climatiques, ainsi que leur accès physique aux marchés locaux, urbains et régionaux, dans les 15 préfectures ciblées des régions de Haute et Moyenne Guinée | 3. Nombre de personnes recevant des services promus ou soutenus par le Projet (1) <sup>*181920</sup> =<br>4. Nombre de producteurs/trices déclarant avoir augmenté leurs revenus d'au moins 30% (de la marge nette de leurs activités agricoles) = <sup>21</sup>                | 0<br>0                     | 30 000<br>15 000 | 65 000<br>50 000 | SSE Projet<br>Enquête annuelle sur les résultats | Semestrielle<br>Années 2,3,4,5,6                   | UGP & BSD<br>UGP & BSD | Equité dans l'utilisation des ressources et la répartition des bénéfices au niveau des ménages<br>Bonne capacité de mise en œuvre |
| <b>Effet 1:</b><br>Les agriculteurs familiaux, femmes et jeunes inclus augmentent leurs productions et leurs capacités d'adaptation aux chocs externes, notamment climatiques, de manière durable   | 5. Pourcentage de personnes/ménages faisant état d'une augmentation de la production (1.2.4)* =<br>6. Pourcentage de personnes/ménages faisant état de l'adoption de technologies et de pratiques écologiquement viables et résilientes face au climat (3.2.2)* = <sup>22</sup> | 0%<br>0%                   | 40%<br>40%       | 80%<br>80%       | EAR  | Annuelle, EAR à partir de l'année précédant la RMP | UGP, BSD & ANASA       | Les variabilités climatiques ne sont pas extrêmes   |

11

<sup>17</sup> Basé sur la Score de Diversité Alimentaire Femme et Enfant : Moyenne des MDD-W et MDD-C sur un nombre total de 6 (Minimum Dietary Diversity Score for women, MDD W, Minimum Dietary Diversity Score for children, MDD C) : 1.7 groupes alimentaires consommés en moyenne en 2015 (SMART, REACH), et cible fixée pour 2024 (MICS, UNICEF).

<sup>18</sup> (\*) Indicateur de base du SMRO (Système de Mesure des Résultats Opérationnels).

<sup>19</sup> Les personnes recevant des appuis du projet sont considérées comme ayant amélioré leur résilience au changement climatique car elle bénéficie d'au moins une des activités suivantes du Projet : i) mise en œuvre de pratiques agricoles permettant de réduire l'impact des aléas climatiques sur le système productif (stress hydrique, inondation); ii) aménagements (petite irrigation, etc.) permettant de sécuriser l'accès physique et en quantité du ménage à l'eau agricole; iii) infrastructures (marchés, pistes, stockage, etc.) conçues ou localisées en prenant en compte les risques climatiques.

<sup>20</sup> De cet indicateur de portée sont déduits : (i) le nombre correspondant de ménages touchés (1a), estimé équivalent à l'indicateur 1 pour l'instant puisqu'il est qu'il est supposé qu'il n'y ait pas un taux significatif de ménages doublement bénéficiaires, notamment sur la composante 2; (ii) le nombre total correspondant de membres des ménages, avec une estimation de sept personnes /ménage dans les deux régions du projet, soit dans le cas présent 210 000 membres de ménages attendus à la RMP et 455 000 en fin de projet.

<sup>21</sup> (=) Indicateurs à désagréger par genre: homme adulte (HA), Femme adulte (FA) Jeune Homme (JH) et Jeune Femme (JF) avec un ciblage transversal d'au moins 30% de Femmes et 40% de Jeunes (70% JH + 30% JF); Tous les indicateurs faisant référence à des groupes/groupements devront également comptabiliser le nombre de leurs membres par sexe, et le nombre de groupes/groupements comptant des femmes dans leurs instances de direction.

<sup>22</sup> il est estimé que 20% des producteurs/trices formés qui pour diverses raisons (migrations, décès, maladies...) ne seront plus actifs.

| Hiérarchie des résultats   | Indicateurs clés de vérification  |           |             |        | Moyens de vérification                  |  |                     | Hypothèses  |
|--|---|-----------|-------------|--------|---|--|---------------------|---|
|  | Nom   | Référence | Mi-parcours | Fin    | Source                                  | Fréquence  | Responsabilité      |   |
| Produit 1.1:<br>Des aménagements hydro-agricoles sont construits/remis en état et sont gérés ainsi que leur bassin versants de façon durable et adaptée aux changements climatiques. | 7. Nombre d'hectares de terres agricoles bénéficiant d'infrastructures de maîtrise de l'eau construites ou remises en état (1.1.2)*   | 0         | 2 940       | 6 000  | SSE du Projet, Enquête spécifique       | Semestrielle                                       | UGP, IRAG & ANPROCA | Bonne estimation de coûts des aménagements  |
|  | 8. Nombre d'hectares de bassins versants aménagés de manière durable (3.1.4)*   | 0         | 17 740      | 37 000 |   |  |                     |   |
| <u>Produit 1.2:</u><br>Des techniques culturales améliorées, d'agriculture intelligente face au climat (Climate Smart Agriculture), sont diffusées pour augmenter les rendements.    | 9. Nombre de personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production intelligentes face au climat (1.1.4)*   | 0         | 12 400      | 30 000 | EAR, SSE du Projet                      | Annuelle, EAR à partir de l'année précédant la RMP | UGP, BSD & BTGR     | Capacités techniques et des prestataires des services   |
| <u>Produit 1.3:</u><br>Les capacités des organisations de base à rendre des services sont développées et/ou renforcées.  | 10. Nombre d'associations à la base (organisations de producteurs ruraux appuyées et AUE) appuyées (2.1.3)*   | 0         | 35          | 75     | EAR, enquête spécifique OP, SSE         | Semestrielle                                       | UGP & BSD           | Intégration et participation effective des exploitations familiales dans les organisations de producteurs agricoles |
| <u>Produit 1.4</u><br>Les capacités des ménages sont renforcées pour améliorer leur situation nutritionnelle   | 11. Nombre de personnes ayant bénéficié de séances d'éducation nutritionnelle, sensibilisation et de kits de production agricole, pour améliorer leur situation nutritionnelle (1.1.8)* = | 0         | 30 000      | 65 000 | SSE du Projet                           | Semestrielle                                       | UGP & BSD           | Absence de crise sanitaire aiguës   |
| <u>Effet 2</u> Les producteurs/rices agricoles commercialisent mieux leurs excédents de productions agricoles  | 12. Nombre de personnes faisant état d'une amélioration de leur accès physique aux marchés ainsi qu'aux installations de transformation et de stockage (2.2.6)* = <sup>23</sup>           | 0         | 30 000      | 65 000 | SSE du Projet, Enquête spécifique ; EAR | EAR à partir de l'année précédant la RMP           | UGP, BSD & ANASA    | Absence de crise climatique majeure   |
|  | 13. Pourcentage d'augmentation des volumes de produits agricoles commercialisés dans les zones projet   | 0%        | 15%         | 30%    |   |  |                     |   |
| <u>Produit 2.1:</u><br>Les infrastructures économiques connectent les zones de production aux marchés en toutes saisons  | 14. Nombre de kilomètres de routes construites, remises en état ou améliorées (2.1.5)*  | 0         | 395         | 600    | SSE du Projet                           | Semestrielle                                       | UGP & BSD           | Capacités renforcées du secteur BTP (Bureau d'études et PME)  |
|  | 15. Nombre d'installations de marché, de transformation construites ou remises en état (2.1.6)*   | 0         | 11          | 21     |   | Annuelle   |                     |   |

<sup>23</sup> Sur la base des 65 000 bénéficiaires totaux de la composante 2.

| Hiérarchie des résultats  | Indicateurs clés de vérification   |           |             |       | Moyens de vérification |           |                 | Hypothèses   |
|---|--|-----------|-------------|-------|------------------------|-----------|-----------------|--|
|   | Nom  | Référence | Mi-parcours | Fin   | Source                 | Fréquence | Responsabilité  |  |
| <u>Produit 2.2:</u><br>Les acteurs ruraux (individuels et en groupe) sont engagés dans des activités commerciales rémunératrices des filières agricoles et à haute valeur nutritive | 16. Nombre d'entreprises rurales ayant investi dans le développement des filières par des financements à cout partagés = | 0         | 1 000       | 2 000 | SSE du Projet          | Annuelle  | UGP, BSD & BTGR | Capacités des institutions financières à intégrer le dispositif à couts partagés |
|   | Dont ayant investi dans des filières à haute valeur nutritive  | 0         | 350         | 700   |                        |           |                 |  |